

**2012/5009 - Rapport annuel sur la situation en matière de Développement Durable à la Ville de Lyon**  
(Direction des Assemblées) (BMO du 19/11/2012, p. 2728)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

**Mme RIVOIRE Françoise**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est une obligation légale depuis l'an dernier pour les collectivités à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants.

Il constitue une excellente occasion de faire un point régulier et précis sur nos activités en matière de développement durable. Il donne une vision d'ensemble de la politique municipale pour l'année 2011, en articulation avec celle du Grand Lyon.

Il révèle la cohérence globale de cette politique pour répondre aux besoins actuels de la population sans compromettre les besoins futurs, et permet de conforter notre municipalité dans sa démarche de progrès continu.

Il porte sur toutes les actions liées au développement durable pour l'année 2011, qu'il s'agisse d'opérations ponctuelles initiées en 2011 ou d'actions antérieures qui ont continué en 2011.

Ce rapport met l'accent sur le caractère transversal et partenarial de l'ensemble des démarches liées au développement durable sur le territoire lyonnais. A ces degrés divers, toutes les délégations et les services municipaux sont concernés par le développement durable. C'est un outil que nous allons perfectionner au fil du temps.

Ce rapport s'appuie sur cinq axes que je ne vous rappellerai pas, il vise l'exhaustivité, même s'il reste possible que des oublis se soient produits. C'est impossible de tout détailler, aussi je vous propose de vous donner quelques exemples emblématiques sur chacun des axes.

Axe 1 – Cohésion sociale, solidarité entre territoire et générations

Ce premier chapitre valorise :

- le travail du CCAS, de la DDT dans le cadre du CUCS,
- la politique du logement social (1.556 logements sociaux financés en 2011 contre 735 en 2001) et la lutte contre l'habitat indigne (711 dossiers d'insalubrité traités en 2011),
- le soutien de la Ville de Lyon aux nombreux partenaires publics ou associatifs.

Cet axe étant très large, il comprend aussi les jardins partagés, la coopération décentralisée ainsi que différentes initiatives des conseils de quartier et des mairies d'arrondissement. La Ville soutient plus de 30 jardins partagés et compte 3.000 membres dans ses conseils de quartier, dont 600 nouveaux en 2011.

Axe 2 – Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

La Ville compte 1.065 ha d'espaces naturels ou de valeur paysagère, soit 22 % de son territoire :

- 8,5 m<sup>2</sup> d'espaces verts en moyenne par Lyonnais,
- une dernière exploitation agricole : 6 hectares à Saint-Rambert,
- 500 micro-implantations florales, sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lyon.

On pourra noter :

- l'exemplarité de la démarche de notre Direction des Espaces Verts certifiée ISO 14001 ;
- le label « Eco Jardin » pour nos parcs et jardins ;
- 28.200 personnes accueillies en 2011 dans le cadre des animations « Lyon Nature » ;
- le mur végétal de l'Annonciade avec plus de 5.400 plantations, et intervention de la Direction de l'éclairage public, très impliquée dans le développement durable.

Toujours sur l'axe 2, de nombreuses actions associatives, en particulier en matière d'éducation et de sensibilisation à la préservation de l'environnement, et les actions municipales en matière de gestion des risques et de lutte contre différentes pollutions.

Axe 3 – Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Sont présentés dans ce troisième chapitre, nos nombreux engagements en matière de commande publique responsable, mais aussi nos actions d'incitation en direction du grand public, et notre soutien au développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire lyonnais.

Le label « Lyon Ville Equitable et Durable » est une initiative encore unique en France, c'est un repère au service des consommateurs lyonnais. 126 structures étaient labélisées au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

. Lyon est officiellement labélisée « Territoire de commerce équitable ».

Toujours sur cet axe 3, la Ville de Lyon s'est engagée dans une démarche de gestion, d'achats et d'investissements au service du développement durable. Nous devons montrer l'exemple.

Des clauses sociales et d'insertion ont été intégrées dans nos marchés publics : c'est ainsi que 89.102 heures de travail ont été réalisées en 2011. Le guide de la commande publique responsable vient de sortir et vous sera remis prochainement, mais on retrouve déjà beaucoup d'éléments dans le rapport 2011.

Axe 4 – Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère

L'action municipale en 2011 s'est appuyée sur la réalisation de diagnostics ambitieux en matière de consommations énergétiques et de production de gaz à effet de serre, diagnostics à partir desquels différentes actions de réduction sont menées. Lyon a signé la convention des maires pour une énergie locale durable.

Nous voterons prochainement notre Plan Climat Energie Territorial. C'est un travail de longue haleine qui a commencé en 2011, pour réduire nos consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre (diagnostic : 156.000 tonnes équivalent CO<sup>2</sup> en 2012).

Ce quatrième chapitre fait également le point sur la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments municipaux et la prise en compte des changements climatiques dans les politiques d'urbanisme et de transport à l'échelle de l'agglomération.

Pour réduire nos consommations, il faut d'abord les analyser avec précisions et investir dans l'isolation thermique, c'est ce qui est réalisé par la Direction de la construction. 46 bâtiments municipaux ont subi un diagnostic énergétique détaillé et en 2011 également, deux nouvelles enveloppes de 3 millions et 2 millions ont été votées pour une meilleure efficacité thermique des bâtiments. Bientôt le premier bâtiment municipal à énergie positive verra le jour : l'école Victorien Sardou.

Axe 5 – Epanouissement de tous les êtres humains

Ce dernier axe est très large et les actions engagées doivent permettre à chaque personne de se sentir bien dans sa ville. Nous souhaitons valoriser en particulier le travail réalisé pour l'égalité femmes-hommes avec la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, notamment le travail réalisé autour des violences faites aux femmes : 148 permanences au total en 2011 sur les 4 mairies d'arrondissement (3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>) avec 255 personnes accueillies et 325 entretiens.

Une grande variété d'actions sont développées dans les domaines de la santé, du sport, de la culture ou des grands événements dans de nombreuses délégations :

- avec la charte de coopération culturelle,
- 250.000 entrées pour les journées du patrimoine, 100.000 bénéficiaires pour «Tout l'monde dehors» et 20.00 visiteurs à la fête des feuilles,
- avec 2.661 enfants inscrits au dispositif divertisport,
- avec les actions menées par la Direction des Ressources humaines par la Ville en tant qu'employeur,
- 30.152 entrées aux bains douches en 2011,
- 11.597 demandes d'aide facultatives traitées,
- 235 repas servis quotidiennement au restaurant social,
- 180.000 repas à domicile livrés en 2011 par l'UGFRL,
- 120.000 repas servis en 2011 dans les 16 restaurants seniors,
- des résidences personnes âgées (EHPA), dont une qui accueille une AMAP (résidence Boileau).

Des actions abordent également les questions d'habitat, d'accessibilité, d'éducation à l'environnement et de connaissance du patrimoine local :

- 4 résidences seniors ont été rénovées
- le déploiement du label commerce handi-accueillants
- l'accueil de 30 personnes sourdes à la médiathèque de Vaise.

Les indicateurs

Par rapport à la première édition, celle de 2011 met en avant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de suivi chiffrés.

- Eclairage public : dépenses 2011 inférieures à celles de 1989 (date du premier Plan lumière), alors que le nombre de points lumineux a augmenté de 50 %

- Label Afnor Diversité : 13 directions concernées en 2011 (2.788 agents) pour 11 directions en 2010 (1.197 agents)

- 130.000 m<sup>3</sup> d'eau économisés par la Direction des Sports en 2011 (90.000 m<sup>3</sup> en 2010)

- Consommation électrique finale pour les bâtiments communaux : 48.4 GWh en 2011 (50 GWh en 2010).

Je me réjouis qu'une dynamique de réflexion soit lancée avec ce rapport développement durable qui dépasse le simple cadre réglementaire. Je regrette par contre, que le décret concernant ce rapport n'aille pas plus loin, en imposant d'établir un programme d'actions, comme le fait le décret sur les bilans des émissions de gaz à effet de serre et plans climat-énergie territoriaux paru peu après.

Je voudrais remercier la cheffe de projet développement durable qui a réalisé ce document ainsi que la quarantaine d'agents engagés dans le groupe « développement durable ».

J'invite bien évidemment tous les élus à faire remonter régulièrement ce qu'ils souhaitent valoriser dans leurs actions de développement durable afin de faire évoluer ce rapport dans sa prochaine édition. La version définitive du rapport 2011 sera disponible pour les personnes intéressées par le sujet.

Un document de synthèse pourra être diffusé à destination du grand public, en concertation avec le service communication, pour une meilleure valorisation des engagements municipaux. Je souhaite également que les débats que nous allons avoir pour les orientations budgétaires prennent en compte les différentes thématiques du développement durable.

En conclusion, Lyon se montre toujours une ville engagée et solidaire dans laquelle les agents municipaux s'impliquent au quotidien, avec bien d'autres acteurs, pour un meilleur « vivre ensemble », en s'inscrivant dans une logique de long terme.

Je vous remercie de votre attention.

**M. GEOURJON Christophe** : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport issu du Grenelle de l'environnement mis en œuvre par Jean-Louis Borloo doit permettre au citoyen de juger concrètement de la prise en compte du développement durable à tous les niveaux sur le territoire de la Ville de Lyon.

Dans cet esprit, nous approuvons la vision globale du développement durable incluant, comme l'a rappelé Mme Rivoire, les aspects de lutte contre les discriminations, les aspects sociaux, les aspects de solidarité et de cohésion sociale et bien évidemment tout ce qui est plus directement lié à l'environnement et à la préservation de notre planète.

Il s'est étoffé en un an de plusieurs dizaines de pages et de quelques indicateurs. Ces derniers devraient permettre de comparer les données et ainsi de mesurer l'évolution, dans le temps, les améliorations ou au contraire les régressions des programmes, projets ou objectifs décidés. C'était une de nos demandes l'an dernier et je vous remercie de cet effort qui me paraît très important.

Malheureusement cela reste insuffisant à nos yeux. Je ne veux pas parler ici du volume même du rapport qui me semble suffisant, mais nous regrettons que l'usage d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de mesurer réellement l'évolution ne soit pas systématiquement, et avec une chronologie dans le temps, la règle. Nous regrettons également que d'une année sur l'autre, ces indicateurs ne soient plus utilisés. Par exemple, vous avez évoqué l'estimation des émissions de gaz à effet de serre. Nous avons le chiffre calculé en 2010, mais nous n'avons pas de données pour le moment.

Malheureusement et malgré la multitude de très beaux titres, le contenu reste, lui, souvent décevant, manquant de points de comparaison. De plus, certains thèmes et domaines importants du développement durable ont été oubliés ou traités de façon trop rapide à notre goût.

Ainsi la question de l'accessibilité qui est au cœur de l'idée de la ville durable et équitable est peu prise en compte dans ce document. Or, l'accessibilité des transports pour tous et par tous est un sujet qui aurait mérité à mon sens un traitement à part entière. De même, pour le taux de travailleurs handicapés de la Ville de Lyon, c'était déjà une de nos demandes en 2011.

La question des modes de transports doux n'est abordée elle aussi que de façon rapide, cela me paraît être également un point central.

Le thème du covoiturage est lui aussi développé, mais en seulement quelques lignes relativement rapides.

Enfin, l'aspect transport fluvial qui est totalement absent de ce rapport, comme d'ailleurs la protection et la mise en valeur de la faune et de la flore aquatiques, à croire que Lyon n'est pas traversé par deux fleuves.

De même, n'est pas traitée la question de la qualité de l'air. Nous avons pourtant là un indicateur aisé à mettre en œuvre, il s'agit du nombre de jours d'alerte de pollution par exemple, et là aussi le traitement de cette question est relativement succinct.

Enfin, il est regrettable à notre avis que nous ne trouvions pas dans ce rapport le taux d'énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie de la Ville de Lyon. On a les informations pour certains programmes, mais pas de manière globale me semble-t-il, pour la Ville de Lyon.

Pour conclure, je dirai donc que l'édition 2012 de ce rapport va dans le bon sens, certains manques ont été corrigés par rapport à la précédente version, mais le chemin est encore long à notre sens pour faire de ce rapport une véritable radiographie de la situation en matière de développement durable de la Ville de Lyon. Nous avons en effet parfois le sentiment que ce rapport a pour objectif de flatter les points positifs et d'oublier de parler de points négatifs ou insuffisants de la politique municipale.

D'ailleurs, je reprendrai vos propos, Madame Rivoire, dans votre introduction vous suggériez aux élus qui voulaient valoriser certaines actions de vous faire remonter ces actions. Je pense que si l'on fait un rapport sur le développement durable on prendra l'ensemble des critères, qu'ils soient bons ou pas, et on verra l'évolution année par année.

Les élus du Groupe Centristes et Démocrates pour Lyon - UDI approuvent cependant ce rapport en soulignant qu'il va dans le bon sens et en souhaitant que le rapport 2013 soit plus qualitatif et quantitatif, et moins verbeux.

**M. BROLIQUIER Denis**, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Ce rapport permet de faire le point comme chaque année avec les actions de la Ville au regard du développement durable. Plutôt que faire un « inventaire à la Prévert », nous pensons que ce document devrait se recentrer et hiérarchiser les actions sur chaque axe du développement durable.

Dans ce document, on prend en effet connaissance du bilan carbone de la Ville, comme émettrice de gaz à effet de serre. Des actions sont envisagées, mais ce volet mériterait d'être plus détaillé avec un plan d'action. Dans ce domaine de la rénovation énergétique des bâtiments, il faut passer à la vitesse supérieure face à la flambée des prix, la commission de régulation de l'énergie prévoit une augmentation de 30 % de l'électricité d'ici à 2016.

Pour le moment, les dépenses énergétiques ne cessent d'augmenter tous les ans. Nous allons d'ailleurs voter aujourd'hui en décision modificative une dépense complémentaire de 284.000 € pour le budget « fluides » de l'exercice. Certes, les tarifs ont augmenté en 2012, mais les prix de l'énergie flambent depuis plusieurs années et la tendance ne devrait pas s'inverser. Dans un contexte budgétaire par ailleurs très contraint, les économies d'énergie sont indispensables. La Ville doit donc intensifier ses efforts dans ce domaine pour respecter les objectifs du Grenelle de l'Environnement, c'est-à-dire - 38 % de consommation d'énergie pour le parc des bâtiments existants d'ici 2020. Il faut aussi que l'Etat accompagne ce mouvement, avant de décider de nouvelles normes dans le cadre du prochain débat national sur la transition énergétique, il vaudrait mieux parachever le processus du Grenelle de l'Environnement en identifiant les points de blocage et les difficultés de mise en œuvre, ainsi que les leviers financiers et les techniques indispensables à l'accompagnement et au soutien des actions portées par les communes.

Les recommandations formulées dans le rapport du sénateur UDI Pierre Jarlier devraient être prises en compte, comme le déploiement des contrats de performance énergétique, la mise en place de prêts bonifiés, la création d'un fonds carbone alimenté par les recettes de quotas carbone, les certificats d'économie d'énergie, une éventuelle taxe carbone, pourquoi pas, le développement de solutions public-privé.

Le contrat de performance énergétique et les certificats d'économie d'énergie sont des outils innovants pour faire baisser sa facture énergétique mais restent assez complexes, et le système du tiers financeur évoqué lors de la Conférence environnementale est aussi une piste d'avenir pour financer des projets. Ces dispositifs vont sans doute se développer, la Ville doit s'en servir, mais une bonne politique de maîtrise de l'énergie ne peut être que transversale. Si les bâtiments occupent une place majeure dans la facture énergétique, d'autres secteurs sont à considérer comme la gestion du parc de véhicules. On ne voit pas ce point évoqué dans le rapport. Le récent « plan automobile »

renforce le bonus à l'achat des véhicules propres. Les collectivités sont éligibles à ce bonus qui concerne les véhicules électriques, hybrides ou à moteur thermique, faiblement émetteur de CO<sup>2</sup>. Peut-être faudrait-il commencer par un audit du parc pour définir une politique de flotte automobile sur la base d'un plan de réduction de CO<sup>2</sup>. Vu la taille du parc de la Ville, près de 850 véhicules, des améliorations supplémentaires sont sans doute possibles, d'autant plus que cette semaine plusieurs dizaines de Clio à gaz ont été remplacées par des Kangoo à essence.

Autre point, la qualité de l'air intérieur : un décret de 2011 rend obligatoire la surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur dans les établissements accueillant notamment un jeune public. Une récente étude de l'INSERM estime que 25 % des écoliers français sont exposés à des niveaux de pollution supérieurs aux normes de l'OMS et de l'Agence de Sécurité sanitaire.

Or, le rapport nous apprend que deux crèches ont fait l'objet de mesures de qualité de l'air intérieur, rien de plus. Quel plan d'action comptez-vous mettre en œuvre pour mesurer les niveaux de polluant dans les crèches et dans les écoles, soit plus de 220 lieux concernés sur le territoire de la Ville de Lyon ?

Voilà quelques pistes concrètes pour agir au niveau communal. Plutôt qu'une juxtaposition de mesures, nous demandons une véritable stratégie territoriale recentrée et mieux planifiée autour de priorités avec des objectifs concrets, précis, chiffrés. Dans ce rapport figurent des indicateurs, c'est en effet indispensable de mesurer la valeur ajoutée et l'efficacité des stratégies engagées. On pourrait aussi aller plus loin avec une procédure d'évaluation extra-financière, comme l'a fait la ville du Havre pour mesurer sa performance.

Enfin, dernier point, et comme en témoigne ce rapport, le développement durable c'est aussi la cohésion sociale. Celle-ci peut être assurée par de multiples actions au niveau local, mais cette cohésion sociale repose, en dernière instance, sur de grandes institutions fondatrices de l'ordre civil et social, comme le mariage. Or, le projet d'ouvrir le mariage et l'adoption aux couples du même sexe que veut imposer le Gouvernement va à l'opposé de la cohésion sociale.

D'abord, le sujet lui-même n'ayant donné lieu à aucun débat, divise profondément les Français. Ensuite, n'oubliez pas qu'en 1998, la France, le Gouvernement lui-même alors mené par un certain M. Jospin, a déjà dit non au bouleversement du mariage en créant une loi spécifique, le PACS.

A l'époque, ce non était justifié en ces termes par Elisabeth Guigou, Ministre de la Justice du gouvernement Jospin, qui avait porté le texte au Parlement : « Je dis avec la plus grande fermeté que ce droit au mariage ne doit pas être confondu avec un hypothétique droit à l'enfant. Un couple hétérosexuel n'a pas de droit à avoir un enfant en dehors de la procréation naturelle ». Je vous invite d'ailleurs à lire l'ensemble du discours remarquable de Mme Guigou qui, à l'époque, avait été ovationné par tous les bancs socialiste de l'Assemblée nationale. Ce discours de 1998 est le meilleur argumentaire qui soit aujourd'hui contre le mariage pour tous.

Plus de 100.000 personnes étaient samedi dans les rues de France (25.000 à Lyon) pour manifester leur opposition à ce projet de loi. Plus de 100.000 à demander le retrait du projet de loi et l'ouverture d'états généraux de la famille et de la filiation, plus de 100.000 à défendre le modèle, je cite, de « la famille durable pour une société durable » dans le respect du droit de l'enfant.

J'y reviendrai plus précisément dans un prochain rapport, mais je voulais dès à présent vous signaler que j'étais, avec les membres du groupe Lyon Divers Droite, pour une famille durable, dans une société durable.

**M. HAVARD Michel** : Monsieur le Maire, chers Collègues, en application de l'article 255 de la loi Grenelle 2, le décret du 17 juin 2011 rend l'établissement d'un rapport « développement durable » obligatoire pour les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants, en préalable aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport annuel s'inscrit comme un outil de gouvernance à l'échelle d'un territoire, dans un contexte de transparence et d'information à destination des citoyens. Il s'inscrit également comme élément d'une démarche collective de l'ensemble des acteurs privés et publics pour concilier les enjeux du développement durable. Il consiste en un double bilan au regard des cinq finalités du développement durable que vous avez vu et que je ne citerai pas à nouveau.

Ce double bilan, c'est à la fois établir un bilan des politiques publiques et des programmes mis en œuvre, ainsi qu'un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes. Ces bilans doivent en outre comporter une analyse des processus d'élaboration, de décision et de suivi de nature à favoriser une dynamique d'amélioration continue de la situation en matière de développement durable.

Ce deuxième rapport qui nous est présenté et qui marque, je vous l'accorde, une évolution positive par rapport au premier rapport, c'était normal, le délai était trop court pour pouvoir produire un premier rapport complet, amène cependant de ma part deux remarques.

D'abord une remarque sur l'ensemble de ce rapport.

Comme je l'avais dit l'année dernière, ce rapport doit petit à petit devenir le tableau de bord du suivi des actions de notre ville dans les différents domaines du développement durable. Si on peut noter que ce travail de précision d'une année sur l'autre a été effectué, il reste néanmoins un rapport un peu « fourre-tout » avec beaucoup d'exemples qui sont pris sur chacun des items, mais il n'apparaît pas de stratégie claire, ni de priorité d'actions sur ce que notre ville souhaite dans les différents domaines abordés.

Il est donc nécessaire d'effectuer un travail de définition, thème par thème, domaine par domaine, d'une stratégie d'ensemble, en fixant des objectifs mesurables à la fois dans le temps et bien sûr financièrement. Et si la transversalité qui est compliquée à réaliser entre ces différents domaines, apparaît dans ce deuxième rapport, elle mérite là encore d'être travaillée.

Ce travail doit s'effectuer en suivant une démarche bien connue :

- d'abord un état des lieux par domaine,
- une analyse de ces données,
- la définition d'objectifs,
- la mise en place de plans d'action,
- des délais de réalisation,
- et des indicateurs de suivi.

C'est un long travail qui devra se faire au fil du temps et nous aurons bien sûr l'occasion d'en parler régulièrement. Mais il faudra que pour la troisième édition de ce rapport, la stratégie de notre ville, domaine par domaine, apparaisse de façon plus claire, avec des objectifs chiffrés et planifiés dans le temps.

Passée cette remarque d'ordre général, je voudrais revenir sur quelques points : je ne les balayerai pas tous, mais simplement certains points qui méritent, à mon avis, d'être discutés et en tout cas, précisés.

Tout d'abord un point de méthode sur la transversalité : la transversalité nécessite une mise en commun des informations entre les acteurs concernés, à la fois publics et privés. C'est quelque chose d'extrêmement difficile, qui va nous amener à réaliser une modification des modes de gouvernance, faire travailler ensemble des gens, acteurs publics et acteurs privés, qui n'avaient pas forcément l'habitude de le faire et c'est pourtant absolument indispensable pour au moins deux raisons.

La première, c'est que le partage des informations entre les acteurs concernés, permet de s'assurer de la pertinence de chacune des actions et cela permet pour le coup, de rationaliser les interventions des uns et des autres, afin de les rendre plus efficaces au service des citoyens que nous servons tous.

Dans tous les domaines, cette transversalité doit s'appliquer : que ce soit dans le domaine de la cohésion sociale, de la protection des ressources, bref sur les cinq domaines qui sont indiqués ; cela nécessitera donc la mise en place, la définition d'une nouvelle gouvernance, de nouveaux modes de partage de l'information et d'un renforcement des coopérations entre les structures.

J'ai bien noté qu'un certain nombre de réunions avait déjà eu lieu, qui venait un peu bouleverser le fonctionnement normal ou naturel de la collectivité, mais je crois qu'il y a encore là une étape à franchir.

Sur la partie « Prévention de la biodiversité, protection des milieux et des ressources », j'aborderai simplement la place de la nature dans la ville. Cela a été indiqué, vous l'avez indiqué, qu'avec 8,5 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant, la Ville de Lyon est en dessous du ratio de 10 m<sup>2</sup> que préconise l'Organisation Mondiale de la Santé. Et si dans ce rapport, vous affichez un objectif de permettre à chaque habitant d'être à moins de 300 mètres d'un espace vert et d'une aire de jeu, il manque le délai dans lequel doit être atteint cet objectif, ainsi que les zones de la ville qui seront concernées. Et nous serons donc attentifs, à ce que dans la prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme, cet objectif soit pris en compte et que l'on puisse voir clairement identifier dans la révision du PLU, la nécessité de créer dans un certain nombre de zones du territoire, ces espaces verts manquants, pour atteindre ce ratio de 10 m<sup>2</sup> par habitant.

Enfin, sur la partie Climat, je voudrais dire un mot sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre de notre ville.

Le bilan carbone qui a été réalisé l'année dernière, montre que l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre, lié à l'ensemble des activités et compétences de la Ville de Lyon, s'élève à environ 156.000 tonnes équivalent CO<sup>2</sup> pour l'année de référence 2010.

La ville s'est engagée dans un objectif de réduction de 20 % de ses émissions de gaz à effet de serre à horizon 2020 : ce sont les mêmes engagements que la France a pris vis-à-vis de ses partenaires européens, et nous pouvons voir à la lecture de ce bilan carbone que les deux domaines qui sont les principales sources d'émissions, sont classiquement, j'allais dire, les transports et l'énergie.

Alors bien sûr, il y aura un plan d'action qui va être présenté en 2013 dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, mais il est important de noter quelques éléments importants.

D'abord sur la partie « Transport » : la part d'incertitudes qu'il y a toujours dans un bilan carbone, est très forte. La collecte des données est un élément effectivement extrêmement compliqué et je crois qu'il y a, là aussi, la nécessité d'avoir avec le personnel et les services, un travail complémentaire à effectuer sur la collecte des données en matière de transport.

Par ailleurs, ce bilan ne prend pas en compte le scope 3, c'est-à-dire les déplacements et les émissions générés indirectement par les activités de la ville et l'on sait, lorsque l'on a eu l'occasion de voir un certain nombre de bilans carbone réalisés, que les principales émissions générées par une organisation quelle qu'elle soit, sont souvent liées aux émissions indirectes ; si aujourd'hui, obligation légale n'est pas faite à la collectivité d'intégrer ce scope 3, je pense qu'il est intéressant que d'ici la prochaine révision triennale du bilan carbone, d'ores et déjà il y ait une réflexion qui s'engage sur l'intégration de ce scope.

Sur la partie « Energie » enfin : si le diagnostic énergétique des bâtiments est un exercice relativement bien maîtrisé, même s'il peut parfois être soumis à quelques discussions ou contestations, la consommation d'énergie peut bien sûr s'entendre au volume global, mais doit être pondérée par des indicateurs incluant la répartition par nombre d'équipements ou par nombre de personnes concernées, lorsque l'on développe... -J'ai terminé Monsieur le Maire, encore trente secondes !-... une activité, forcément le volume des émissions augmente, mais pour autant on peut être plus performant, malgré l'augmentation constatée.

Je dirai donc en conclusion que ce deuxième rapport a permis d'intégrer un certain nombre d'éléments de précision, mais qu'il manque encore une cohérence et une vision d'ensemble pour notre ville, avec par domaine, des priorités clairement identifiées et des actions chiffrées et planifiées.

S'agissant d'un sujet majeur pour la construction de la ville à vivre de demain, nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions, et sans doute avant la présentation du troisième rapport. Je vous remercie.

**Mme RABATEL Thérèse**, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce deuxième rapport annuel sur le développement durable, mis en œuvre par la Ville de Lyon, est impressionnant par la quantité des actions relevées et par leur qualité. Je rappelle pour ceux qui nous regardent, qu'il fait 113 pages et que donc certes tout n'est pas évoqué, mais qu'on a quand même quelque chose d'extrêmement solide autour de cette notion et les cinq axes du développement durable sont couverts par la Ville, ce dont le GAEC se félicite.

Les nombreux chiffres qui sont donnés, montrent des résultats très encourageants et en progression, et vous venez d'en avoir des exemples dans la présentation de ma Collègue Françoise Rivoire. Tout cela représente un engagement fort des élus de l'équipe municipale et des services concernés. Et aussi un engagement de la population : rien ne serait possible sans –parallèlement aux efforts de la Ville- les efforts des habitants, au quotidien et par divers gestes, par esprit de solidarité et par prise de conscience du danger du mode de développement actuel : qu'ils en soient remerciés.

Le bilan 2011 présenté aujourd'hui, est non seulement un bilan positif, mais c'est encore un bilan transitoire, où les actions continuent de progresser : par exemple concernant mes compétences, la Ville développe actuellement concrètement les 65 actions du Plan de la « Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale » ; ou autre exemple, suite à la signature en 2011 de la Convention avec le FIPHP, mentionnée dans le rapport, le nombre de salariés de la Ville de Lyon ayant un handicap a augmenté, et nous en sommes aujourd'hui à 5,2 % de nos salariés, nous rapprochant des 6 % exigés par la loi ; nous nous améliorons donc avec ténacité ; 386 personnes handicapées travaillant donc dans nos services, c'est 386 personnes vivant par l'emploi une grande amélioration de leur vie personnelle.

Quelques remarques pour améliorer ce rapport et notre action : c'est obligatoire, des choses aussi énormes ne peuvent pas se faire sans amélioration encore.

Quelques remarques pour améliorer ce rapport et notre action :

La Ville investit fortement sur le plan financier pour le développement durable, en particulier dans les Etablissements Recevant du Public pour des économies d'énergie et aussi pour l'accessibilité aux personnes handicapées ; il faut veiller -et mon propos rejoint celui de la discussion qui va suivre sur le budget 2013- il faut veiller donc à ce que les moyens humains soient proportionnés : il faut des salariés dans les services de la ville pour suivre les études, les travaux, les dépenses ; il faut des présences humaines qui assoient nos politiques de développement durable. Le Groupe GAEC analyse qu'ici et là, des moyens humains pourraient être renforcés pour aller au bout au plus vite de nos engagements.

Beaucoup d'efforts sont faits pour éduquer au développement durable, en particulier vis-à-vis des jeunes. Par exemple, tous les enfants de CM2 apprennent les règles de sécurité routière et à faire du vélo, tous les enfants de CM2 ! C'est un travail de collaboration exemplaire des Services de l'Education, des Sports, de la Police municipale et de la Logistique. C'est aussi la construction d'un véritable espoir pour l'avenir et nous devons accentuer pareille démarche transversale vis-à-vis des adultes.

Nous devons aussi mieux montrer aux habitants et aux usagers tout ce que la politique de développement durable apporte d'amélioration concrète dans leur vie. Cela doit s'incarner dans le futur document grand public qui sera tiré à partir de ce rapport qui est très exhaustif. Nous aurons ainsi l'adhésion de nos concitoyens et des progrès plus sûrs et plus rapides. Il faut que les habitants se convainquent que le Développement Durable est bon pour la planète et que c'est bon aussi pour eux et pour leurs enfants au quotidien et déjà aujourd'hui.

Nous souhaitons aussi que les thèmes de l'emploi, du logement social ou de l'égalité territoriale soient mieux explicités dans le troisième rapport de l'année prochaine. Par contre, Monsieur Geourjon, quand vous parlez par exemple de ce qui concerne les transports en commun, ils ne concernent pas directement la Ville de Lyon, donc dans notre rapport Ville de Lyon je ne suis pas sûre qu'il soit nécessaire de l'intégrer. Et pour ce qui est de l'accessibilité des établissements recevant du public, désormais, vous avez aussi, sous ma gouverne, le rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité dont on a voté le premier exemple lors d'un précédent Conseil municipal et les autres rapports vont suivre désormais.

Enfin, je suis d'accord avec certaines remarques qui apparaissent sur les indicateurs qui devraient gagner en clarté. Il y a beaucoup de chiffres tout au long du rapport et dans cette dernière partie, ce qui était donc demandé l'an dernier par l'Opposition, nous l'avons suivi. Il faudrait rendre ces chiffres et ces progressions plus explicites, en choisissant pour chaque thématique un ou deux chiffres seulement, des chiffres que l'on pourra, de fait, suivre année après année. Et afin de nous situer, il pourrait y avoir aussi des chiffres référents de ce qui est demandé par la loi ou par les directives européennes et l'on verrait mieux ainsi, combien Lyon est un bon élève. Et je terminerai sur cette idée : Lyon est un bon élève en termes de Développement Durable et tout ce rapport le montre.

**M. LEVEQUE Louis**, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, le rapport 2011 sur la situation en matière de développement durable présente un état des lieux très exhaustif des réalisations de la Ville en matière de développement durable. Françoise Rivoire et Thérèse Rabatel, à l'instant en ont donné des illustrations. Il est le fruit d'un travail technique très important des services tant dans la production du rapport lui-même que dans les actions qu'ils conduisent au quotidien qui constituent la chair de ce rapport, et au nom de mon Groupe je veux les en féliciter :

Donc, la présentation de ce rapport autour des cinq finalités du développement durable :

- cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations,
- prévention de la bio diversité, protection des milieux et des ressources,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère,
- épanouissement de tous les êtres humains.

Donc, ce rapport montre utilement que notre ville s'inscrit dans une volonté de relever les défis liés au développement durable avec des avancées sur la place de la nature dans la ville, la gestion et l'entretien des espaces verts, le guide de la commande publique responsable, le label « Lyon Ville équitable et durable », la réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public,

le plan de rénovation énergétique des bâtiments de la Ville de Lyon, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la démarche égalité dans la ville, et les démarches de participation des habitants.

Pour autant, cette présentation malgré l'intention manifestée dans l'introduction sur la transversalité donne une lecture de juxtaposition d'action au détriment du sens.

Aussi pour les prochains rapports serait-il utile que chacune des délégations, chacune des directions puisse contribuer sur les cinq finalités du développement durable.

Par exemple, en matière de cohésion sociale et territoriale, en quoi chacune des directions y contribue-t-elle ? Ou encore comment les politiques de cohésion sociale et territoriale intègre les questions de la biodiversité, de consommation responsable, de lutte contre le changement climatique ?

Pour y parvenir ne faudrait-il pas nous inscrire dans une démarche transversale d'élaboration d'un « Agenda 21 » ?

N'est-ce pas une des conditions pour atteindre le vœu formulé dans le préambule de ce rapport d'aller vers une société véritablement juste, solidaire et respectueuse de l'environnement, une société du développement humain soutenable !

**Mme ROURE Martine :** Monsieur le Maire, chers Collègues, l'exercice auquel nous sommes confrontés implique une analyse des politiques publiques et du fonctionnement des services selon un angle nouveau, et amène à se poser une question essentielle : comment assurer un développement durable du territoire ?

Pour répondre à cette problématique, il a fallu tout d'abord rappeler qu'un territoire durable se caractérise par un équilibre entre les trois aspects économique, social et écologique des activités humaines. Par exemple, il ne suffit pas de parler d'environnement d'un côté, de social de l'autre côté et d'économie ailleurs, encore faut-il trouver un équilibre entre les trois aspects. En effet, il ne sert à rien d'atteindre l'excellence dans l'un des trois domaines si cela se fait à un moment donné aux dépens des deux autres, étant donné qu'ils forment un ensemble. Il faut donc penser global en agissant local.

Je souhaiterais d'ailleurs rappeler que, déjà lors du premier Sommet de la Terre à Stockholm en 1972, René Dubos, biologiste et écologue français, nous rappelait que l'environnement devait être considéré au sens large, c'est-à-dire qu'il devait inclure non seulement le milieu extérieur à l'espèce, mais aussi l'espèce elle-même, et que le développement personnel de l'individu est tout aussi important que le milieu dans lequel il vit.

C'est donc à travers les politiques publiques que nous mettons en place, mais également par notre mode de fonctionnement interne que notre ville joue un rôle dans le développement durable du territoire. Nous devons pour toutes les actions analyser toutes les répercussions et c'est un gros travail. C'est pourquoi il est essentiel dans ce rapport de relever le but affiché de travailler ensemble et la volonté de mobiliser tous les acteurs. Cette transversalité repose sur la prise en compte des usagers des services et elle doit prendre en considération tous les publics.

Au-delà de l'obligation légale, ce rapport Développement Durable est un outil permettant d'avoir un regard nouveau sur les actions et projets de notre Ville. Ce rapport doit nous donner un regard nécessairement plus critique. Si le développement du territoire est bien au centre des préoccupations des élus comme des techniciens, c'est l'analyse des politiques publiques et des services qui permet de dégager les forces et les faiblesses de la collectivité et d'en déduire des pistes d'action.

Ce rapport est donc pour nous tous, une occasion de faire le point sur les différents documents élaborés par les services de la ville et d'en vérifier la cohérence et la compatibilité au regard des cinq finalités du Développement Durable.

La dynamique de réflexion est donc bien lancée avec ce deuxième rapport et je souhaite d'ailleurs adresser, si vous le permettez, une pensée affectueuse à notre Collègue, Guylaine Gouzou-Testud pour qui la personne humaine devait être au centre de toutes nos actions. J'adresse ici nos remerciements sincères à l'Adjointe, Françoise Rivoire, à tous les adjoints et tous les services qui ont vraiment tous et toutes cherché à cerner les problèmes et à les résoudre ensemble. Alors, bravo et continuons ce travail qui nous permettra nécessairement de progresser. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Merci Madame Roure, je m'associe à votre conclusion.

Donc, chacun ayant pu s'exprimer le débat est clos.

Je vous demande de me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

(Adopté.)